



# Plan Climat Air Energie Territorial

Le Pays d'Arles à l'heure de l'action

## RÉUNIONS PUBLIQUES : DÉMARCHE DE CONCERTATION CITOYENNE

26 mai 2026 Arles  
28 mai 2026 Chateaufort  
1 juin 2026 Saint Rémy de Provence



# Qu'est-ce qu'un PCAET - Plan Climat Air Énergie Climat ?

Le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) est un **outil de planification territoriale**, issu de la **loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)** de 2015. Il vise à définir et **coordonner** des actions au **niveau local** pour lutter contre le changement climatique et adapter nos territoires à ses effets.

Le PCAET **fixe des objectifs ambitieux** et **décline les objectifs réglementaires** sur la réduction des **émissions de gaz à effet de serre (GES)**, l'amélioration de la **qualité de l'air** et l'optimisation des **consommations énergétiques**.

Depuis 2019, il est **obligatoire pour les intercommunalités (EPCI) de plus de 20 000 habitants**. La compétence PCAET a été transférée au Pays d'Arles en 2021.

Mettre en œuvre de manière transversale une politique combinée « Air-Climat-Énergie » permet des synergies et d'éviter des actions contre-productives sur l'un des domaines.





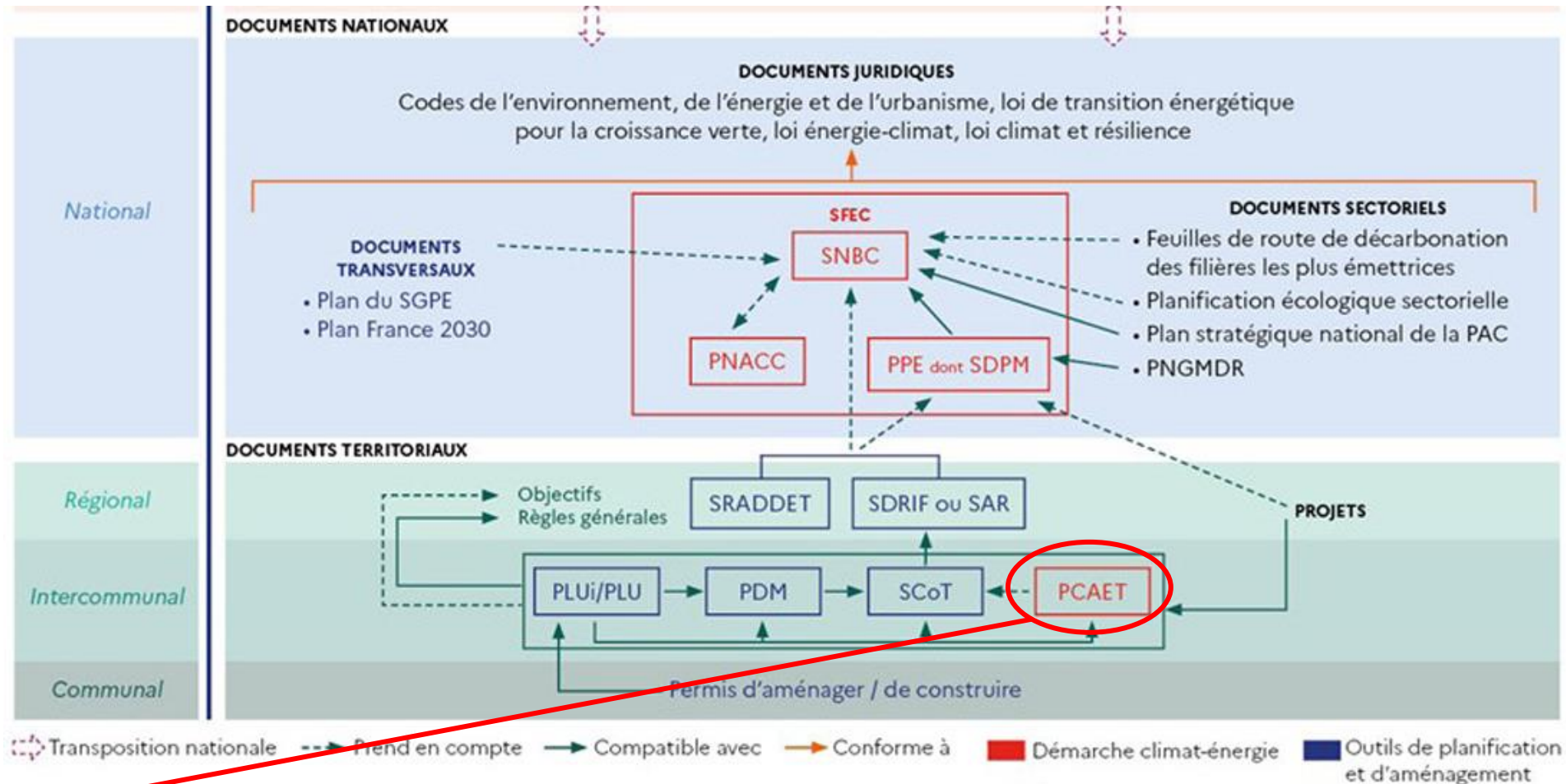
## Contexte réglementaire et PCAET

- **Article L.229-26 du Code de l'environnement**
- **Articles R.229-51 à R.229-56 du Code de l'environnement**
- Décret n°2025-1382 du 29 décembre 2025 relatif à la transposition de la directive (UE) 2023/1791 relative à l'efficacité énergétique
- Loi TECV (Transition énergétique pour la croissance verte, 2015), Loi Énergie-Climat (2019), Loi Climat et Résilience (2021)
- SNBC (Stratégie Nationale Bas-Carbone)
- PPE (Programmation Pluriannuelle de l'Énergie)
- **SRADDET PACA**

- Des **trajectoires et objectifs chiffrés** (GES, énergies, polluants atmosphériques...)
- Des thématiques à traiter (mobilité, énergie, ...)
- Un focus sur le portage des actions par les collectivités
- Une carte des ZAENR devra être annexée au PCAET



# La Hierarchie des Normes - comment s'applique le PCAET



En synthèse, le PCAET doit prendre en compte le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et être compatible avec le SRADDET. Le **PCAET** est la “**brique énergie-transitions**” des **documents locaux d'aménagement** et est issu des plans nationaux. *Source du schéma : DGEC*



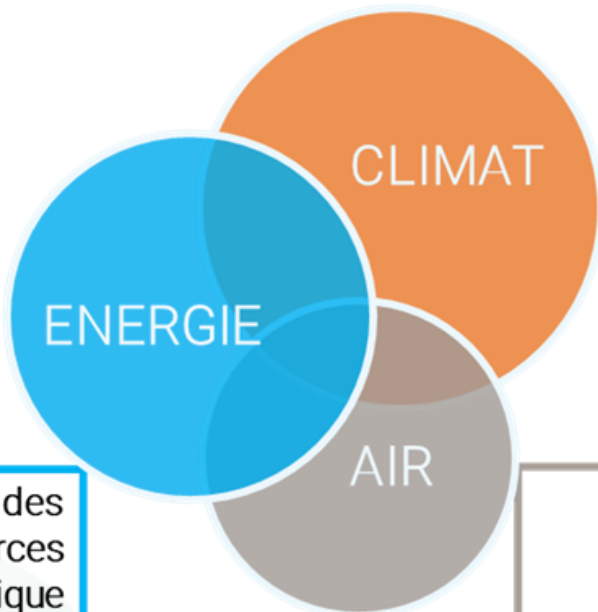
# Un contexte de santé publique important

Un contexte alarmant, qui impacte la santé des habitants :

+2 à +6°C à horizon 2100  
Evènements climatiques extrêmes de + en +  
intenses / fréquents  
Impact négatif sur les ressources (eau potable,  
agricole, économique...)



**80% des déterminants de santé sont liés à l'environnement et peuvent être améliorés par le développement d'un urbanisme favorable à la santé**



Epuisement des ressources  
Facture énergétique croissante

40 000 décès prématurés / an  
100 milliards d'euros (Sénat)

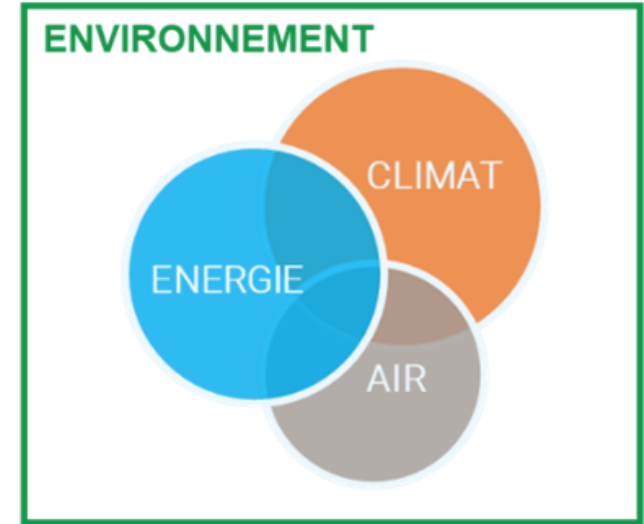
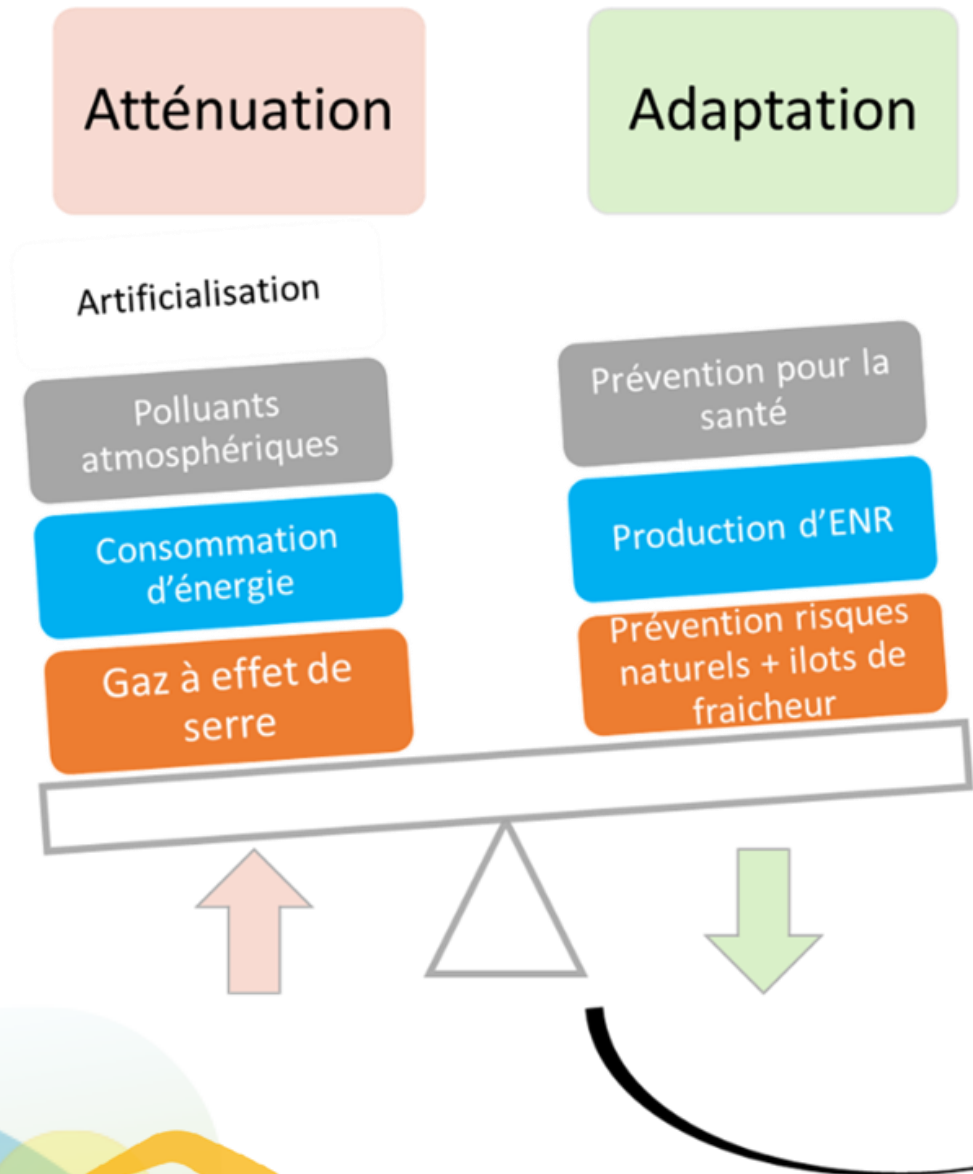


## Les déterminants de santé





# Des leviers d'actions complémentaires



**2050**

Neutralité Carbone (ZEN)  
Territoire à Energie Positive (TEPOS)

→ Santé



# Composition d'un PCAET

## 1. Diagnostic Territorial

=> *comprendre le territoire, état initial*

## 2. Stratégie Territoriale

=> *identifier les enjeux et les objectifs*

## 3. Programme d'Actions

=> *mise en œuvre*

## 4. Évaluation Environnementale

=> *bouclage technique / environnemental*

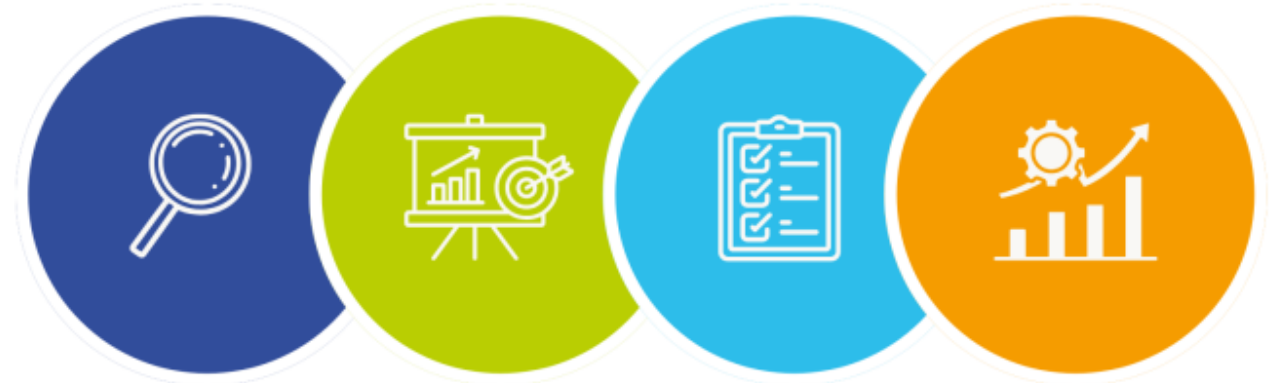
a. État Initial de l'Environnement

b. Dispositif de suivi et d'évaluation

c. Analyse des Incidences, démarche ERC

d. Justification des choix stratégiques

e. Compatibilité avec les documents réglementaires supérieurs



### 1 Diagnostic territorial approfondi

Analyse les émissions, les consommations, les sources de pollution et les vulnérabilités locales

### 2 Stratégie climat-air-énergie à moyen et long terme

Généralement établie lors d'ateliers de travail avec les différentes parties prenantes

### 3 Plan d'actions opérationnel

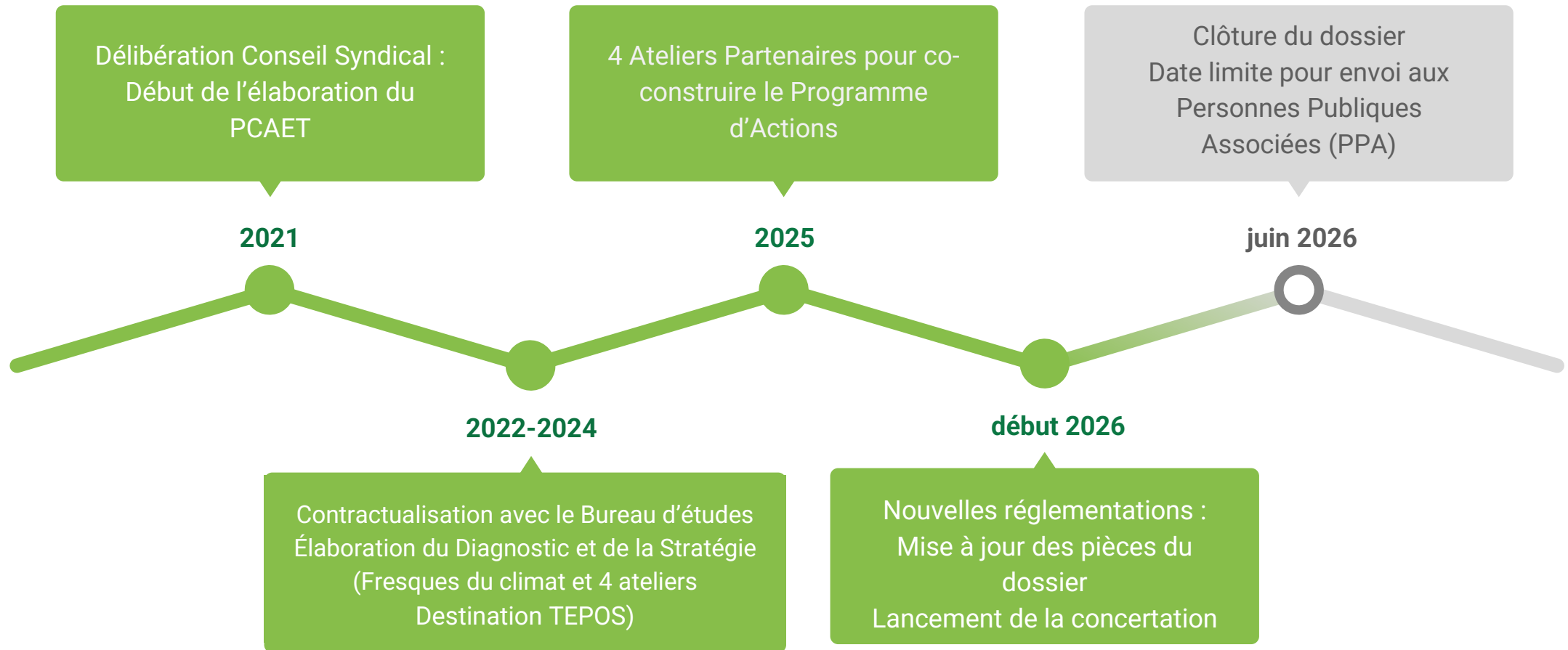
Lui aussi conçu lors d'ateliers de travail

### 4 Dispositif de suivi et d'évaluation

**Annexe** : Cartographies des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables

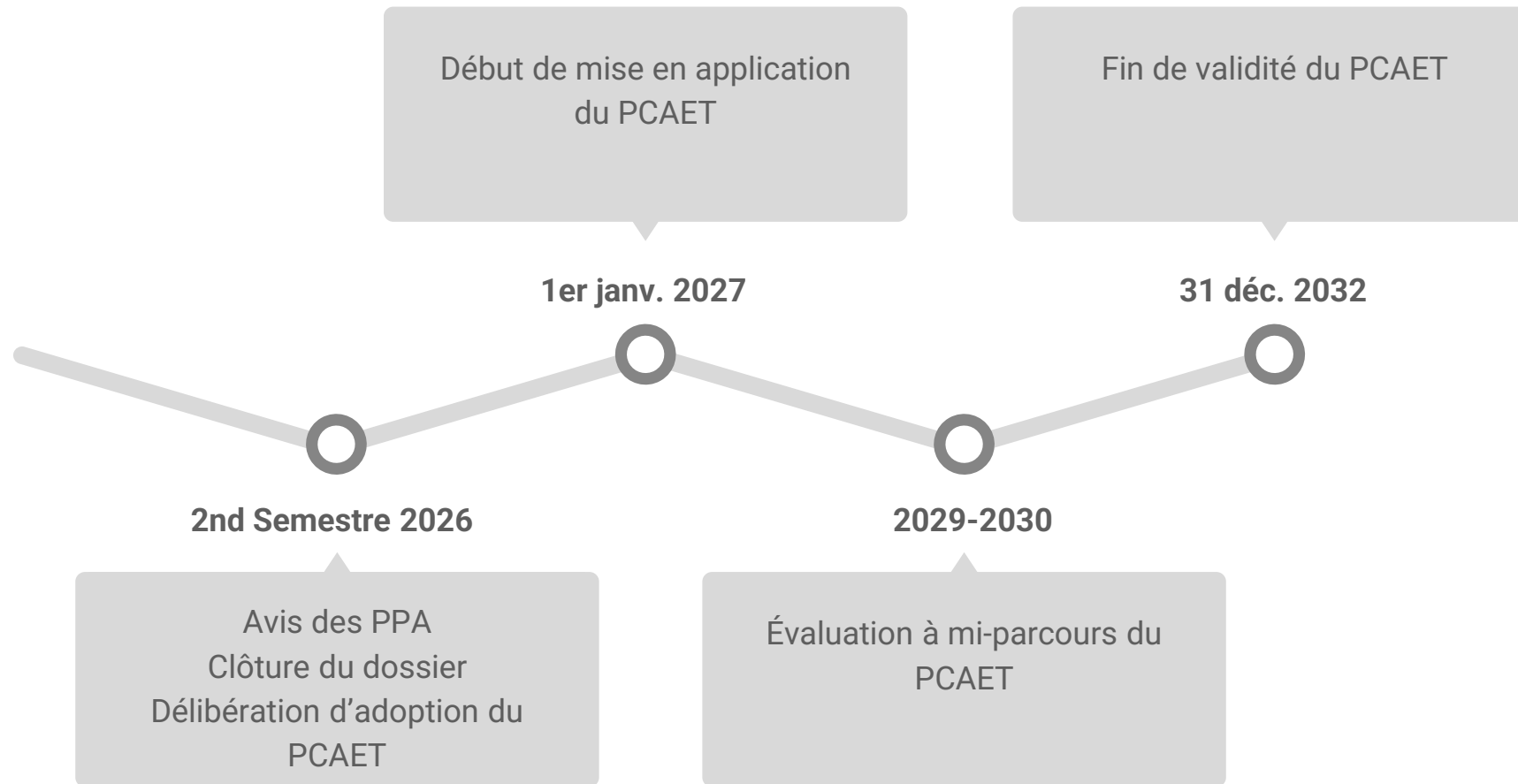


# Calendrier d'élaboration d'un PCAET





# Animation et vie d'un PCAET





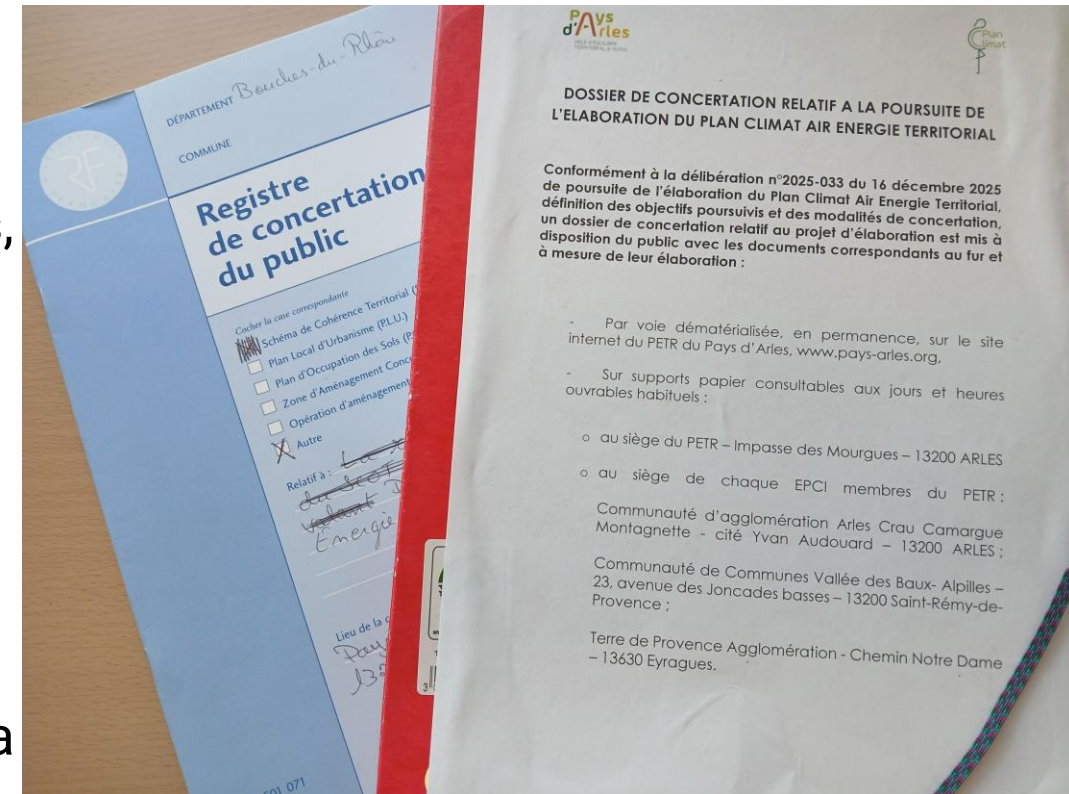
# Modalités de la concertation

## Mise à disposition du dossier complet

- en papier au siège de chaque intercommunalité (ACCM, CCVBA, TPA)
- en papier au siège du PETR (1 impasse de Mourgues, Arles)
- en ligne sur le site web du PETR du Pays d'Arles

## Période de concertation

- depuis le 04 mai 2026 (annonce légale dans La Provence)
- jusqu'au 21 juin 2026 (délibération tirant le bilan de la période de concertation)





# Vision d'ensemble du Diagnostic Territorial

1. **Présentation des acteurs et secteurs du territoire**
2. **Bilan Carbone** (Émissions de Gaz à Effet de Serre)
  - a. Bilan des émissions
  - b. Potentiel de séquestration dans les sols
3. **Profil énergétique**
  - a. Consommations d'énergies et imports
  - b. Production d'énergies renouvelables, réseaux énergétiques
  - c. Potentiel d'autonomie énergétique
4. **Qualité de l'air**
  - a. État des lieux historique
  - b. Exposition des populations
5. **Adaptation au changement climatique**
  - a. Évolution climatique sur le Pays d'Arles
  - b. Vulnérabilité des populations et des infrastructures
6. **Synthèse sectorielle**



Une structuration similaire pour chaque thème du diagnostic.

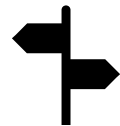
1. Méthodologie de calcul
2. État Initial / Évolution Historique
3. Vulnérabilités / Compensations  
/ Production Renouvelable



# Le Diagnostic en quelques chiffres

## Chiffres clés

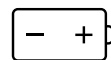
- Energie consommée : 5 337 GWh
- Part des énergies fossiles : 65 %
- Facture énergétique brute du territoire : 773 millions d'euros
- Production d'énergie : 675 GWh soit 13 % de la consommation énergétique
- Production d'énergie renouvelable : 533 GWh soit 79 % de la production d'énergie
- Emissions de gaz à effet de serre : 1374 kteq CO<sub>2</sub>
- Hausse des températures moyennes par rapport à la période de référence
  - observée : + 1,8°C
  - attendue : +5,2°C en 2100 pour le scénario de fortes émissions
- Hausse du niveau de la mer :
  - Observée : 3,2 mm par an
  - Attendue : + 30 cm d'ici 2050 quel que soit le scénario
- Emissions de polluants atmosphériques : 18 803 tonnes
- Niveau de pollution de l'air : **Modéré**
- Part de la population exposée à des concentrations de polluants dans l'air supérieures aux seuils recommandés par l'OMS :
  - 100% pour les particules fines et l'ozone
  - 93% pour l'oxyde d'azote



## À l'échelle de Terre de Provence Agglomération



5,7 TCO<sub>2</sub>eq / hab. en 2021



30 MWh / hab. en 2021



1 site propice (et déjà équipé, à St Martin de Crau)



13% des ménages en précarité énergie-mobilité en 2021



17% des ménages en précarité énergie-logement en 2021



# Le Diagnostic en quelques chiffres

## Chiffres clés

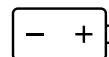
- Energie consommée : 5 337 GWh
- Part des énergies fossiles : 65 %
- Facture énergétique brute du territoire : 773 millions d'euros
- Production d'énergie : 675 GWh soit 13 % de la consommation énergétique
- Production d'énergie renouvelable : 533 GWh soit 79 % de la production d'énergie
- Emissions de gaz à effet de serre : 1374 kteq CO<sub>2</sub>
- Hausse des températures moyennes par rapport à la période de référence
  - observée : + 1,8°C
  - attendue : +5,2°C en 2100 pour le scénario de fortes émissions
- Hausse du niveau de la mer :
  - Observée : 3,2 mm par an
  - Attendue : + 30 cm d'ici 2050 quel que soit le scénario
- Emissions de polluants atmosphériques : 18 803 tonnes
- Niveau de pollution de l'air : **Modéré**
- Part de la population exposée à des concentrations de polluants dans l'air supérieures aux seuils recommandés par l'OMS :
  - 100% pour les particules fines et l'ozone
  - 93% pour l'oxyde d'azote



## À l'échelle de la Communauté de Communes Vallées des Baux Alpilles



4,1 TCO<sub>2</sub>eq / hab. en 2021



21 MWh / hab. en 2021



1 site propice (et déjà équipé, à St Martin de Crau)



14% des ménages en précarité énergie-mobilité (en 2021)



17% des ménages en précarité énergie-logement (en 2021)



# Le Diagnostic en quelques chiffres

## Chiffres clés

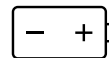
- Energie consommée : **5 337 GWh**
- Part des énergies fossiles : **65 %**
- Facture énergétique brute du territoire : **773 millions d'euros**
- Production d'énergie : **675 GWh soit 13 % de la consommation énergétique**
- Production d'énergie renouvelable : **533 GWh soit 79 % de la production d'énergie**
- Emissions de gaz à effet de serre : **1374 kteq CO<sub>2</sub>**
- Hausse des températures moyennes par rapport à la période de référence
  - observée : **+ 1,8°C**
  - attendue : **+5,2°C en 2100 pour le scénario de fortes émissions**
- Hausse du niveau de la mer :
  - Observée : **3,2 mm par an**
  - Attendue : **+ 30 cm d'ici 2050 quel que soit le scénario**
- Emissions de polluants atmosphériques : **18 803 tonnes**
- Niveau de pollution de l'air : **Modéré**
- Part de la population exposée à des concentrations de polluants dans l'air supérieures aux seuils recommandés par l'OMS :
  - **100% pour les particules fines et l'ozone**
  - **93% pour l'oxyde d'azote**



## À l'échelle d'Arles Crau Camargue Montagnette



**11 TCO<sub>2</sub>eq / hab.** en 2021



**35 MWh / hab.** en 2021



**Grand éolien : 1 site propice** (et déjà équipé, à St Martin de Crau)



**16% des ménages en précarité énergie-mobilité** (en 2021)



**13% des ménages en précarité énergie-logement** (en 2021)



# Vision d'ensemble de la Stratégie Territoriale



Émissions de Gaz à Effet de Serre



Stockage de carbone



Consommation d'énergie



Productions d'énergie renouvelables



Réseaux de chaleur urbains



Production de matériaux biosourcés



Polluants atmosphériques



Réseaux énergétiques



Adaptation au changement climatique



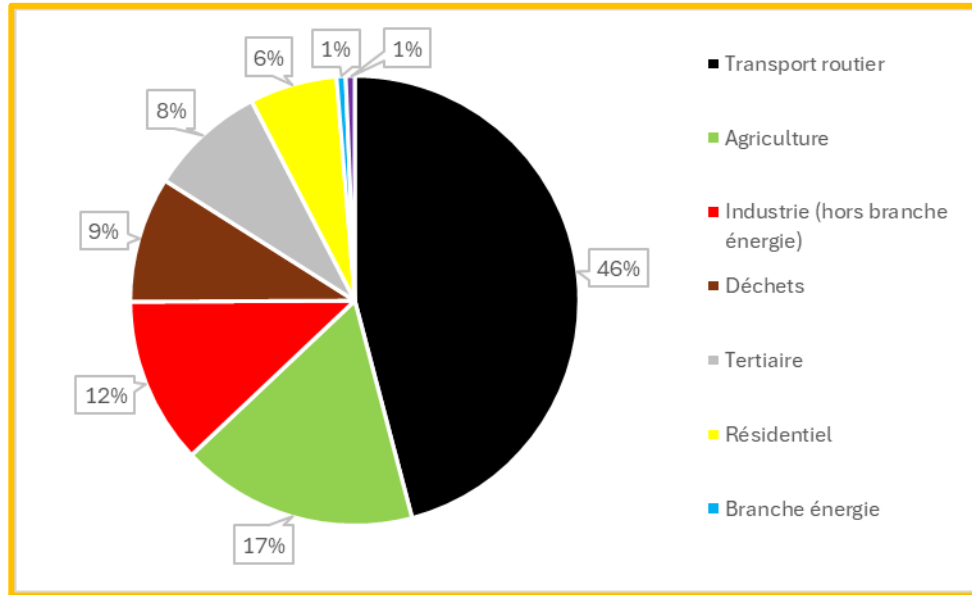
Une structuration similaire pour chaque thème de la stratégie.

1. État initial (diagnostic)
2. Obligations réglementaires
3. Perspectives
4. Choix d'un scénario



# Réduction des émissions des GES

## État initial



Répartition des émissions de CO<sub>2</sub>eq du Pays d'Arles par secteur d'activité en 2023

Objectifs de « diminution des GES » inscrits dans le SRADDET  
 -4,4 % / an jusqu'en 2030  
 (contre -1,6% actuellement)



Émissions de Gaz à Effet de Serre



Stockage de carbone



Consommation d'énergie



Productions d'énergie renouvelables



Réseaux de chaleur urbains

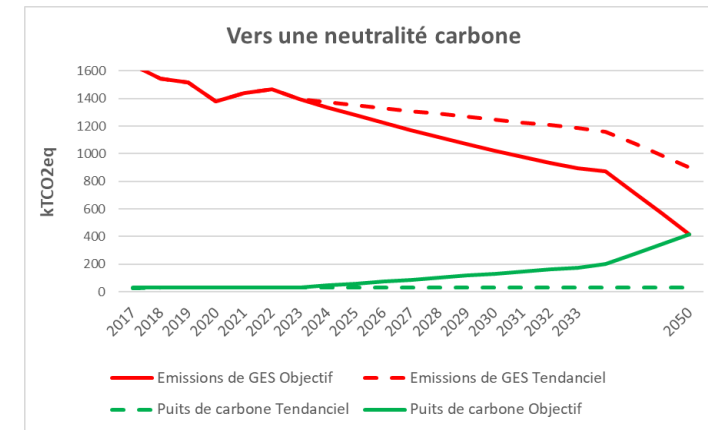
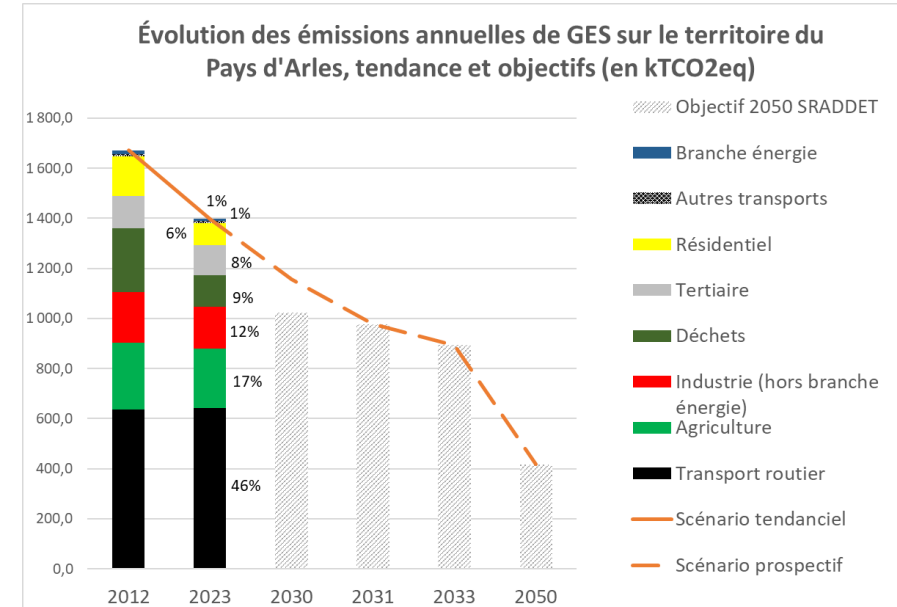
Production de matériaux biosourcés

Polluants atmosphériques

Réseaux énergétiques










Adaptation au changement climatique

## Choix d'un scénario



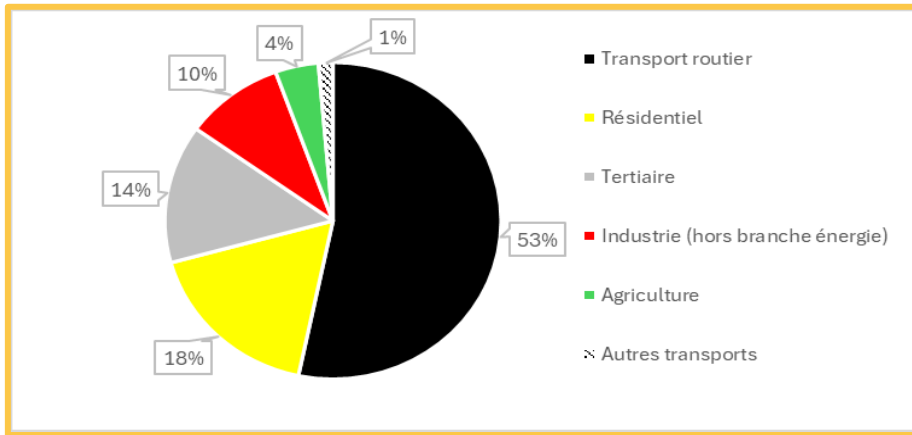


# Réduction des consommations d'énergies

-  Émissions de Gaz à Effet de Serre
-  Stockage de carbone
-  Consommation d'énergie
-  Productions d'énergie renouvelables
-  Réseaux de chaleur urbains
-  Production de matériaux biosourcés
-  Polluants atmosphériques
-  Réseaux énergétiques
-  Adaptation au changement climatique

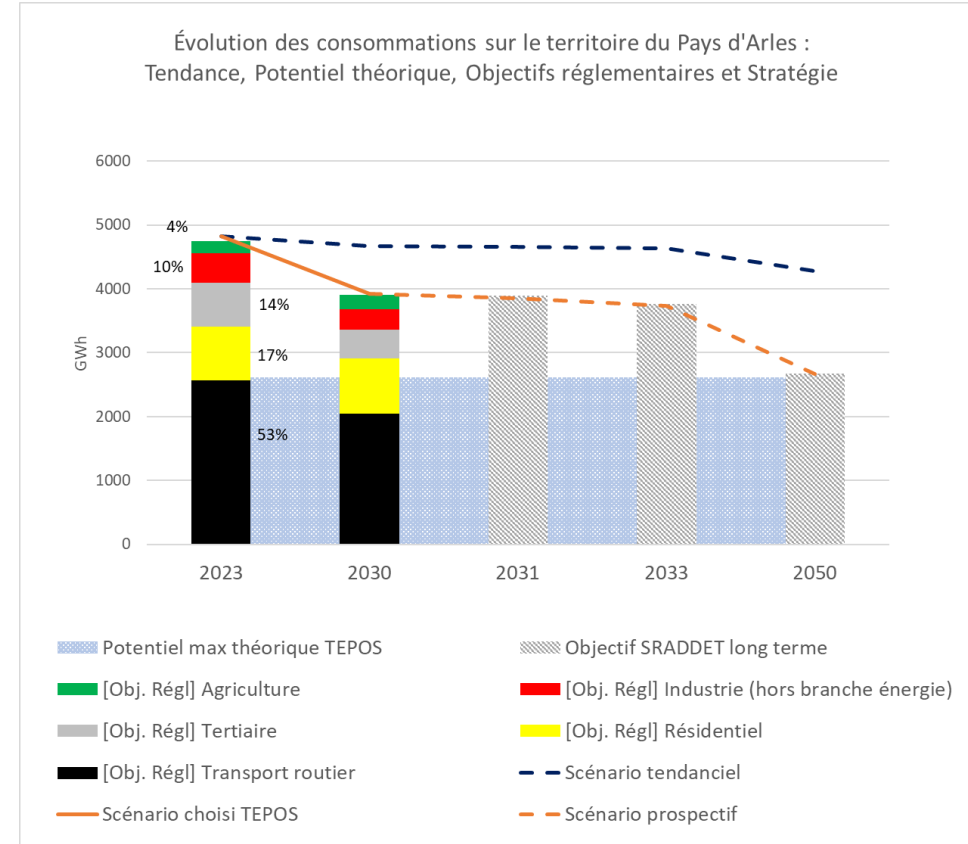
## État initial

Consommation annuelle (2023) : **4'818 GWh**



Répartition des consommations d'énergie du Pays d'Arles par secteur d'activité en 2023

## Choix d'un scénario



Objectifs « Sobriété + Efficacité » inscrit dans le SRADET  
 -4,31 % / an jusqu'en 2030  
 (contre -0,44% % actuellement)

La stratégie décline les obligations réglementaires et les objectifs validés lors des ateliers TEPOS à horizon 2030.

Comparaison du rythme actuel de réduction de consommation d'énergie aux objectifs réglementaires par secteur d'activité et au scénario tendanciel



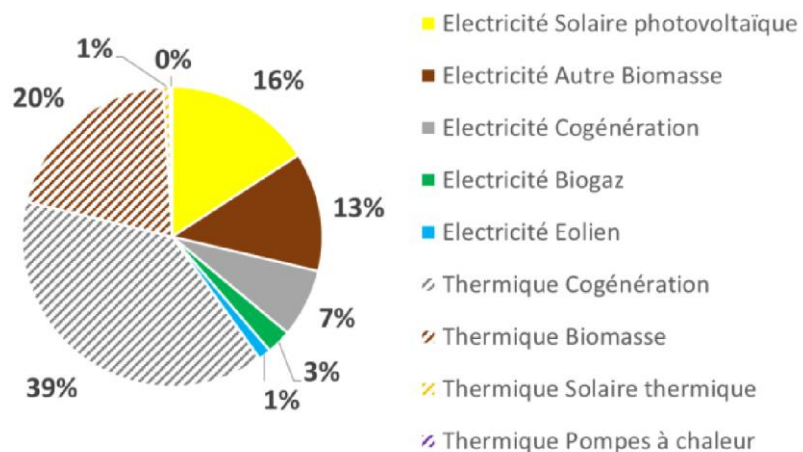
# Augmentation de la production d'énergie



## État initial

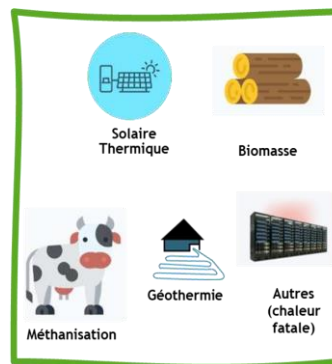
Production annuelle (2023) : **847 GWh**

- dont 40 % d'électricité
- Faible autonomie énergétique (18,5%)



Répartition de la production d'énergie par type et par source sur le territoire en 2023

**Forts potentiels / gisements**  
notamment en géothermie et solaire (thermique et photovoltaïque) encore sous-exploités



Chaleur renouvelable

## Choix d'un scénario

Les potentiels principaux de production énergétique sont :

- La **géothermie** est favorable sur une large partie du territoire : objectif de **55GWh** de production;
- Le **solaire thermique** et les **pompes à chaleur** avec un objectif de respectivement **60GWh** et **85GWh** ;
- Le **solaire photovoltaïque** dans une moindre mesure, le fort potentiel brut étant limité par un patrimoine immobilier et naturel fortement développé : objectif tout de même de **200GWh** de production cumulée sur bâtiments et ombrières.

**À titre de comparaison, la consommation énergétique ciblée pour le Pays d'Arles en 2030 est d'environ 4'000GWh.**

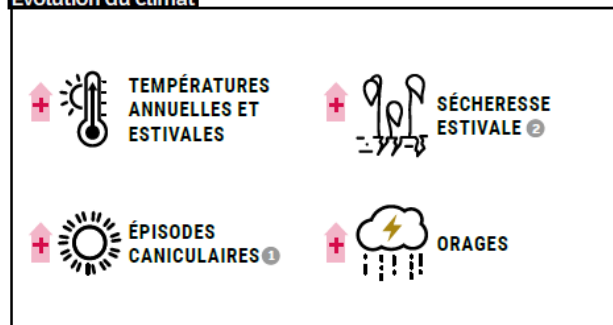
La stratégie décline les obligations réglementaires et les objectifs validés lors des ateliers TEPOS à horizon 2030.

# Adaptation au changement climatique

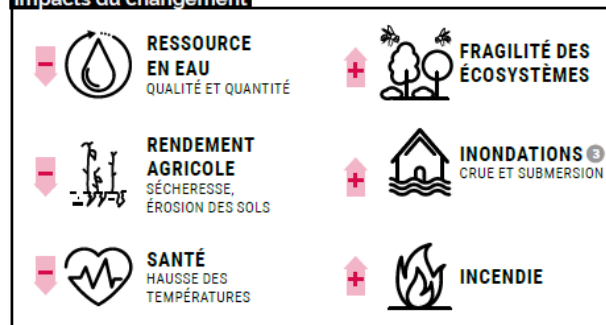
## Vulnérabilité du territoire

— AU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN COURS

### Évolution du climat



### Impacts du changement



Production de matériaux biosourcés  
Polluants atmosphériques  
Réseaux énergétiques  
Adaptation au changement climatique



Les conséquences du changement climatique se reflètent de manière très variée au sein des EPCI, nécessitant une réponse territorialisée. Certains leviers majeurs, qui constituent la stratégie d'adaptation ont pu être identifiés :



- **Accompagnement des agriculteurs** à leur transition pour une agriculture plus résiliente et adaptée à la dérive climatique ;
- **Rénovation thermique** des bâtiments et réduction des **dômes de chaleur urbains** notamment par végétalisation ;
- Définition d'une **stratégie** poussée sur l'impact de la **montée des eaux** sur le littoral Camarguais ;
- **Gestion** adaptée des **forêts**





# Programme d'actions: La fiche action type

**Objectif : construire une action opérationnelle**

Les fiches sont composées des éléments suivants.

En introduction, un chapeau contextuel par thématique, non apparent dans les fiches. Puis :

- 1) Des objectifs et mesures opérationnels
- 2) Des résultats attendus et indicateurs précis de suivi
- 3) Une gouvernance détaillée\*
- 4) Les moyens mis à profit ou identification des services techniques concernés
- 5) Une priorisation de l'action

N° :	<b>TITRE DE LA FICHE ACTION</b>	
Nomenclature	Objectifs opérationnels issus de la stratégie Quels objectifs opérationnels issus de la stratégie ?	
Mesures opérationnelles	Quelles mesures concrètes ? Études, Travaux, Sensibilisation, Animation, Création de partenariats, Conventionnements, ...  Qui mène ces mesures ?	
Résultats attendus	Quels résultats chiffrés attendus pour les actions principales ?	
Indicateurs de suivi (réalisation et/ou résultat)	Indicateurs de résultats ou de moyens	
Pilote de l'action Pilote identifié : place dans le projet (animateur, porteur, coordinateur, maîtrise d'ouvrage, ...)  Acteur identifié mais au positionnement non défini	Partenaires Partenaire identifié : place dans le projet (conseil technique ponctuel ou régulier, financeur, prestataire de référence, ...)  Acteur identifié mais au positionnement non défini	
Participation citoyenne À choisir en fonction des actions entre information, consultation, concertation ou co-construction. Éventuellement, préciser les modalités ou besoins	Cibles  Destinataires / bénéficiaires de l'action	
Calendrier / Etapes Court terme : 2027-28 Moyen terme : 2028-30 (évaluation à mi-parcours en 2030) Long terme : 2030 à 2035 (mise à jour du PCAET en 2033)		
Moyens humains Identification des services dans les structures, éventuellement des besoins humains	Moyens financiers Identification des sources de financement (LEADER, NTDA, fonds propres, AAP ADEME, ...)	
Niveau de priorité : Faible / Moyen / Élevé	Éventuellement budgétisation globale (<10k€, ~100k€, >1M€ par exemple)	



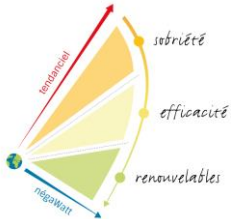
# Vision d'ensemble des 39 actions



Mobilité : 8 fiches actions



Animation : 2 fiches actions



Énergies et Bâtiments : 7 fiches actions



Eau : 3 fiches actions

\*Association négoWatt - www.nego watt.org



Économie Circulaire : 7 fiches actions



Risque : 1 fiches actions



Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF) : 5 fiches actions



Urbanisme : 6 fiches actions

# Détail des 39 actions

MOBILITE.1 – Adapter les infrastructures et pratiques de mobilité au changement climatique

MOBILITE.2 – Rééquilibrer l'espace public pour favoriser les mobilités alternatives à la voiture

MOBILITE.3 – Assurer la continuité des réseaux cyclables à l'échelle du Pays d'Arles

MOBILITE.4 – Développer les pôles d'échanges multimodaux

MOBILITE.5 – Développer une offre touristique de proximité

MOBILITE.6 – Encourager et structurer le covoiturage comme mode de déplacement quotidien

**MOBILITE.7 – Moderniser et décarboner les flottes de bus et de cars**

MOBILITE.8 – Décliner le Contrat Opérationnel de Mobilité (COM) à l'échelle des EPCI

CIRCULAIRE.1 – Engager une démarche territoriale de structuration des filières déchets et réemploi de matériaux

CIRCULAIRE.2 – Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires

CIRCULAIRE.3 – Encourager une démarche territoriale de consommation durable fondée sur les 5R

CIRCULAIRE.4 – Accompagner les organismes dans leurs démarches de transitions

**CIRCULAIRE.5 – Structurer des filières de transformation (1<sup>re</sup> ET 2<sup>e</sup>) des produits agricoles et naturels en intégrant la valorisation des déchets et coproduits en nouveaux débouchés économiques locaux**

CIRCULAIRE.6 – Valoriser la sobriété énergétique et encourager la sortie du plastique en restauration collective

CIRCULAIRE.7 – Encourager une alimentation à forte valeur environnementale en restauration collective

ANIMATION.1 – Communication et familiarisation du grand public aux actions de développement durable menées sur le territoire sur l'ensemble des thématiques liées à l'environnement et organiser / soutenir des actions éco-citoyennes

**ANIMATION.2 - Renforcer les dynamiques locales et la capacité à agir du territoire - Démarche expérimentale de co-construction pour limiter les effets du changement climatique (DECLIC)**

ENERGIE.1 – Rénover le parc de bâtiments avec un niveau d'ambition cohérent avec le Décret Tertiaire

ENERGIE.2 – Favoriser la rénovation du parc immobilier résidentiel détenu par les EPCI et les communes

ENERGIE.3 – Accompagner les actions d'efficacité et de sobriété énergétique et lumineuse pour l'éclairage public

ENERGIE.4 – Développer la méthanisation par la collecte et la valorisation des déchets organiques

ENERGIE.5 – Développer l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics (toitures et ombrières) notamment pour des projets d'autoconsommation collective

**ENERGIE.6 – Étudier et exploiter systématiquement le potentiel d'énergies renouvelables thermiques du territoire (géothermie, chaleur fatale, solaire thermique, biomasse) pour répondre aux besoins de chauffage, ECS ou de rafraîchissement**

ENERGIE.7 – Accompagner techniquement les particuliers dans leurs projets de sobriété, d'efficacité énergétique et de production d'ENR adaptée

ENAF.1 – Maintenir la vocation agricole du Pays d'Arles

ENAF.2 – Accompagner la prévention des déchets plastiques agricoles

ENAF.3 – Développer la collecte et la valorisation locale des déchets verts

ENAF.4 – Accompagner l'évolution des territoires agricoles au regard des enjeux d'adaptation climatique et écologique

ENAF.5 – Développer des Paiements pour Services Environnementaux (PSE)

EAU.1 – Généraliser une gestion efficiente des eaux pluviales

EAU.2 – Préserver la ressource en eau par une réduction des consommations d'eau potable et des pertes liées au réseau de distribution

EAU.3 – Contribuer à la recharge des nappes par l'appui financier aux gestionnaires des canaux

**URBA.1 – Renaturer et adapter les espaces urbanisés au changement climatique**

URBA.2 – Favoriser les formes urbaines denses et adaptées au changement climatique

URBA.3 – Maintenir et développer ses services et commerces de proximité dans les centres-villes

URBA.4 – Accompagner l'évolution des zones d'activité et l'écologie industrielle territoriale (EIT) pour préserver les ressources (foncier : ZAE, écologie industrielle : énergie, eau, etc.)

URBA.5 – Intégrer les enjeux de trame verte, bleue, turquoise, noire, brune et enjeux de paysage dans les documents d'urbanisme

URBA.6 – Mutualiser les espaces de vie (habitat, espaces de travail, etc.)

RISQUE.1 – Impliquer les acteurs publics et privés dans la mise en œuvre de la stratégie littorale et dans la gestion du trait de côte du SYMADREM



# Présentation d'une fiche – Assurer la continuité des réseaux cyclables à l'échelle du Pays d'Arles

## (Quelques) Mesures opérationnelles

- Rechercher des aides financières pour la mise en œuvre du schéma cyclable
- Mettre en place des services vélos notamment pour sécuriser le stationnement
- Adapter les itinéraires au changement climatique Développer les actions de communication (cartographie SIG notamment)
- Inclure les citoyens et associations dans la planification

## Résultats attendus

- Réduction des émissions de GES
- Réduction des émissions de polluants atmosphériques
- Adaptation de la mobilité au changement climatique
- Développement du maillage vélo entre les centralités

## Pilotes de l'action

- Intercommunalités : animation proactive notamment pour les services type location, partenaires pour l'installation d'équipements, élaboration des schéma cyclables EPCI
- Département : aménagement des pistes et routes départementales
- Communes : aménagement urbain et voiries

## (Quelques) Partenaires de l'action

- Parcs Naturels Régionaux : études au développement d'itinéraires
- Région : partenaires techniques et financiers

## Calendrier

- En continu

## Financements

Cadre d'intervention de la région, ViaRhôna, Fonds Verts





# Présentation d'une fiche – Encourager une démarche territoriale fondée sur les 5R (consommation durable)

## (Quelques) Mesures opérationnelles

- Multiplier les lieux de dépôts, réparation et de vente de mobilier, vaisselle, vêtements, ...
- Développer l'écosystème et en faire la promotion en se basant notamment sur le site de St Rémy (friperie et petit mobilier)
- S'appuyer sur les déchèteries qui disposent déjà d'espaces dédiés aux dons / réemplois
- Promouvoir l'intégration de critères de prévention des déchets dans la commande publique
- En complément de la police des déchets, lutter contre les dépôts sauvages

## Résultats attendus

- Diminution des volumes de déchets produits
- Engagement des particuliers et acteurs privés dans la démarche 5R
- Réduction du coût de traitement des encombrants et ordures ménagères résiduelles

## Pilotes de l'action

- Intercommunalités
- Syndicats des déchets
- Communes

## (Quelques) Partenaires de l'action

- Associations partenaires
- Entreprises partenaires
- Chambres consulaires

## Calendrier

- En continu

## Financements

Région Sud, ADEME, programme LIFE





# Présentation d'une fiche – Étudier et exploiter systématiquement le potentiel d'énergies thermiques renouvelables

## (Quelques) Mesures opérationnelles

- Identifier les projets potentiels (rénovation ou construction) en fonction des cartographies, y compris hors bâtiments publics selon les opportunités
- Définir une stratégie de développement, notamment via les densités de chaleur, et notamment via l'étude de déploiement de réseaux de chaleur et de froid urbains
- Accompagner à la programmation et au financement des projets notamment via le Fonds Chaleur

## Résultats attendus

- Développer l'autonomie énergétique des collectivités
- Développer et diversifier la production d'énergie renouvelable pour l'adapter aux besoins locaux
- Systématiser l'étude d'installation d'énergie thermique renouvelable pour éviter les manques à gagner

## Pilotes de l'action

- PETR via l'animation du Fonds Chaleur
- Intercommunalités : animation auprès des communes
- Diverses maitrises d'ouvrage

## (Quelques) Partenaires de l'action

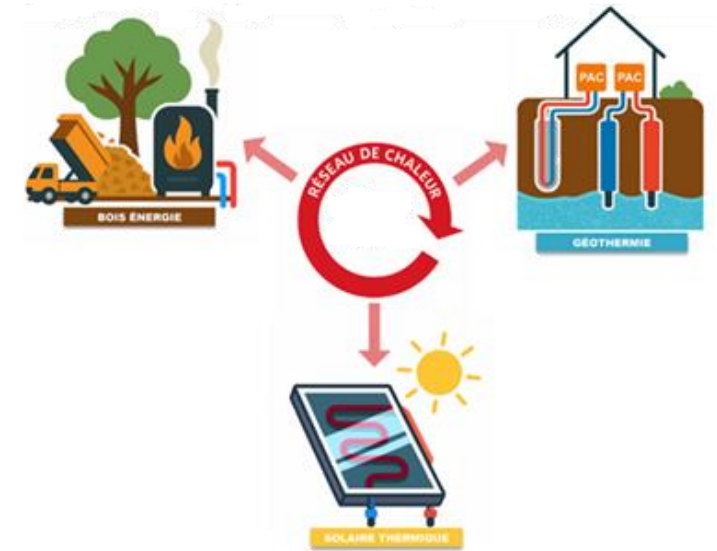
- Experts techniques
- Relais : chambres consulaires notamment

## Calendrier

- Programmation 2024-2028 du Contrat Chaleur à Minima

## Financements

ADEME via le Contrat Chaleur, fonds européens, Certificats d'économie d'énergie (CEE)





# Présentation d'une fiche – **Accompagner techniquement les particuliers dans leur projet de sobriété et travaux énergétiques**

## **(Quelques) Mesures opérationnelles**

- Constituer un réseau d'installateurs partenaires
- Créer un guide de la construction durable
- Proposer un pré-diagnostic technique pour un premier niveau d'orientation sur les questions d'énergie et de rénovation
- Accompagner techniquement le montage administratif et financier des dossiers des particuliers
- Proposer des solutions facilitantes de déploiement

## **Résultats attendus**

- Développer l'autonomie énergétique des collectivités
- Développer et diversifier la production d'énergie renouvelable pour l'adapter aux besoins locaux
- Faciliter la rénovation thermique pour les particuliers

## **Pilotes de l'action**

- Bureaux de l'énergie au sein des intercommunalités
- Particuliers propriétaires et bailleurs privés

## **(Quelques) Partenaires de l'action**

- Partenaires techniques et institutionnels
- Développeurs citoyens d'énergies renouvelables

## **Calendrier**

- Lancement dès 2027 pour les premières mesures et en continu jusque 2032 pour les dernières

## **Financements**

Fonds propres des collectivités, Etat, Département via le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE), Subventions type MaPrimRénov'





# Présentation d'une fiche – Renaturer et adapter les espaces urbanisés au changement climatique

## (Quelques) Mesures opérationnelles

- Identifier/cartographier les secteurs de renaturation, désimperméabilisation urbaine et gestion du pluvial
- Définir une cartographie des îlots de chaleur / des vulnérabilités climatiques
- Désimperméabiliser et végétaliser les espaces publics ou d'intérêt public avec des essences adaptées au contexte local et climatique
- Créer des jardins partagés ou des potagers
- Viser à intégrer des règles précises en faveur de l'adaptation au changement climatique dans les règlements de PLU et dans les OAP

## Résultats attendus

- Réduire les effets d'îlots de chaleur
- Améliorer l'infiltration des eaux en respect des nappes phréatiques
- Renforcer la qualité des espaces publics
- Création de corridors écologiques

## Pilotes de l'action

- Communes : maîtrise d'ouvrage

## (Quelques) Partenaires de l'action

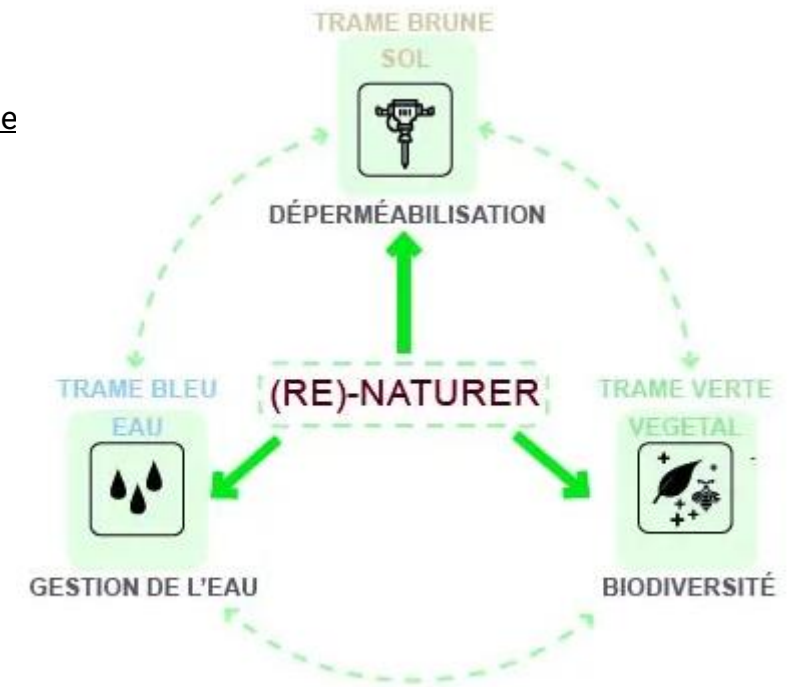
- Parcs Naturels Régionaux : partenaires techniques, rédaction de fiches paysages et de végétalisation
- Intercommunalités

## Calendrier

- Plan pluriannuel d'investissement pour atteindre 0% d'énergie fossile

## Financements

Agence de l'Eau, Fonds Verts, Programme européen LEADER





# Le Contrat Chaleur Renouvelable thermique (CCRt)





# CCRt : un accompagnement de A à Z

## Un accompagnement personnalisé en 3 étapes

**1**

Réalisation d'une note  
d'opportunité gratuite

- Type d'énergie à mobiliser
- Pertinence technico-économique
- Aide à la décision

**2**

Appui à la commande  
d'une étude de  
faisabilité conforme

- Accompagnement dans la recherche d'un prestataire qualifié
- Aide au montage du dossier de demande de subvention auprès de la Région

**3**

Aide à la phase de  
réalisation du projet

- Financement Fonds Chaleur pour toute taille de projet
- Assistance au suivi de la construction et de l'exploitation

*Accompagnement  
technique et  
financier de  
l'émergence à  
l'exploitation*

### Qui peut en bénéficier ?

Collectivités et établissements publics, entreprises, bailleurs sociaux, copropriétés, associations (hors particuliers)



# CCRT : un accompagnement de A à Z

## Quels sont les projets pris en charge ?



Solaire  
thermique



Géothermie



Récupération  
de chaleur



Bois énergie



Réseau de chaleur

## Votre contact dans le 13

Zoé Soussan-Rabette

PETR du Pays d'Arles

[fonds-chaleur@pays-arles.fr](mailto:fonds-chaleur@pays-arles.fr)

07 84 25 46 84

## Quels sont les types d'aides dont vous pouvez bénéficier ?

### Aide à l'étude de faisabilité

Jusqu'à 70 % d'aides de la Région selon la filière énergétique

### Aides à l'investissement

Co-financement Fonds Chaleur et Région plafonné selon la réglementation européenne

CCRT 2025-2029 :  
**4 M€** dédiés au  
territoire

Objectif : **+12 GWh** de  
chaleur renouvelable